

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25 MAI 2020**

A Anduze, le 18 mai 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
Le Lundi 25 mai 2020 à 18h00, salle Marcel PAGNOL.

Compte tenu du contexte sanitaire, je vous informe que la séance se tiendra sans public, avec retransmission des débats en direct sur la webtv Télédraille
<http://www.teledraille.org/>

Veillez trouver ci-dessous l'ordre du jour proposé.
Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bonifacio IGLESIAS

Ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

1. Déplacement du lieu de réunion
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints

Présents : Geneviève BLANC, Jacques FAISSE, Sandrine LABEURTHRE, Guilhem LEMARIE, Danielle GROSSELIN, Henri LACROIX, Sylvie LEGEMBRE, André MEREL, Valérie TABUSSE, Malek BEDIOUNE, Florence CAUSSINUS, Joseph SONTAG, Jacqueline BELLOT, Jean-Pierre SAMAMA, Véronique MEJEAN, Guy IMBERTECHE, Rémi SAYROU, Jocelyne PEYTEVIN, Murielle BOISSET, Philippe GAUSSENT.

Absents : Bonnifacio IGLESIAS, Peter KRAUSS, Marjorie MIZZI.

Procurations : Bonnifacio IGLESIAS à Murielle BOISSET, Peter KRAUSS à Jocelyne PEYTEVIN, Marjorie MIZZI à Guilhem LEMARIE.

Secrétaire de séance : Véronique MEJEAN

En l'absence de M. le Maire, Madame la première adjointe procède à l'appel. Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce lundi 25 mai 2020, à 18h00, sous la présidence de Madame la Première Adjointe, Jocelyne PEYTEVIN.

Madame la Première adjointe demande si quelqu'un souhaite faire une déclaration.

Madame Murielle BOISSET souhaite s'exprimer :

« Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord au nom de la liste ANDUZE AUTHENTIQUE je tenais à remercier tous ceux qui se sont déplacés pour voter, en particulier ceux qui ont décidé de soutenir notre projet et notre liste. C'est grâce à eux que nous sommes ici ce soir, pour servir l'intérêt général, et, au-delà, servir le bien commun.

Chacun conviendra que le 1er tour des élections municipales, le 15 mars dernier, s'est déroulé dans des circonstances très particulières : développement galopant de l'épidémie du coronavirus ; confinement des EHPAD dès le 9 mars, allocution de Monsieur le Président de la République le 12 mars demandant aux Français de sortir le moins possible de chez eux et annonçant la fermeture des établissements scolaires et de formation ; allocution de Monsieur le 1er Ministre le 14 mars au soir, la veille du scrutin, renouvelant les mêmes recommandations et prescrivant la fermeture des cafés et restaurants dès minuit.

Le résultat dans notre commune est sans appel.

De très nombreux habitants ne sont pas venus voter : moins 18,24% si l'on compare à 2014.

Dans ce contexte et en plus des mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire, une loi d'urgence a été votée le 23 mars 2020.

Elle contient des dispositions concernant les conséquences du scrutin du 15 mars : mise en place différée des élus et des conseils municipaux élus au complet ; organisation décalée du deuxième tour, ou reprise, ultérieurement, de la totalité des opérations électorales.

La loi du 23 mars 2020 n'a malheureusement pas été déférée au Conseil constitutionnel et c'est bien dommage.

Il en résulte un véritable doute sur la constitutionnalité des dispositions de nature électorale : peut-on ainsi dissocier les deux tours des élections municipales ? Peut-on sanctuariser les résultats dans certaines communes et pas

dans d'autres ? Peut-on installer les conseils municipaux et les conseils communautaires en plusieurs étapes ? La baisse de la participation suite à la diffusion de messages sanitaires peut-elle remettre en cause la sincérité du scrutin, non seulement dans chaque commune, mais aussi au niveau national ?

Les diverses mesures contenues dans l'article 19 de la loi ne sont-elles pas contraires aux articles 1er (unité de la République) et 3 (liberté, validité et sincérité des élections) de la Constitution ?

Le parlement avait-il le pouvoir de voter cette loi sur un nouvel agenda des élections (article 34) ou bien cette décision revenait-elle au gouvernement ?

Ces interrogations sont légitimes. Leurs réponses conditionnent la valeur démocratique des résultats et la confiance que les électrices et les électeurs peuvent avoir envers les élus et envers les institutions.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de déposer un recours devant le tribunal administratif de Nîmes : une protestation contre les résultats de l'élection municipale dans notre commune, assortie d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité que nous souhaitons voir transmise rapidement au Conseil Constitutionnel.

Il y a eu en France plus de 3000 protestations électorales déposées devant les tribunaux administratifs. Il y en avait seulement 428 en 2014. Ce qui s'est passé ici n'est pas un cas à part.

Nous avons créé avec des élus de toute la France, l'association « 50 millions d'Électeurs », pour défendre la démocratie, pour contester ce scrutin, la façon dont il s'est déroulé, et protéger, ensemble, le suffrage universel.

Chers collègues,

L'Etat d'urgence, s'il peut justifier de toucher au droit commun, ne peut pas justifier de toucher aux droits fondamentaux, notamment à notre constitution. Quand on commence à toucher aux fondations, on prend le risque que la maison s'écroule.

Faisons bien attention que cette période de crise ne soit pas l'occasion de créer une nouvelle jurisprudence qui serait dangereuse à l'avenir, sur l'une de nos libertés fondamentale : le droit de vote.

Aujourd'hui, nous savons que le Conseil d'Etat détient 5 QPC. Nous attendons que nos QPC soient transmises au Conseil Constitutionnel.

La situation que nous connaissons n'a pas de précédent. La simultanéité de la crise sanitaire et des élections municipales est un hasard dont personne n'est responsable.

Seul le Conseil constitutionnel peut « dire le droit ». Encore faut-il qu'il soit rapidement mis en mesure de le faire. La République a tout à y gagner.

Vive la Porte des Cévennes, vive la France, vive la République ! »

Suite à cette ouverture de séance, la Présidence est passée au doyen d'âge, Mme Jocelyne PEYTEVIN, qui préside la séance jusqu'à l'élection du Maire

Délibération n° 2020-02-01

Le : 25 mai 2020

Rapporteur : Jocelyne PEYTEVIN

OBJET : DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité de réunir le Conseil Municipal sur un lieu autre que la salle habituelle à titre exceptionnel,

Considérant la nécessité de délibérer dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur,

Considérant le contexte sanitaire lié au Covid-19 et à l'opportunité de réunir, à titre exceptionnel, les membres du Conseil Municipal à la Salle Marcel Pagnol,

Considérant que toutes les conditions sont réunies pour que la réunion du Conseil Municipal se tienne dans cette salle adaptée et équipée en matériel de sonorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

De fixer exceptionnellement le lieu de réunion du Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020 à la Salle Marcel Pagnol.

Il est proposé aux élus de procéder à l'élection du Maire et des adjoints, sachant que pour toutes les opérations de vote à bulletin secret, la possibilité est offerte à chacun de passer par l'isoloir présent dans la salle.

Délibération n° 2020-02-02

Le : 25 mai 2020

Rapporteur : Jocelyne PEYTEVIN

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu les articles L. 2121-17 L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme Geneviève BLANC : 18 (dix huit) voix

Mme BLANC ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret, le conseil municipal :

Elit Mme Geneviève BLANC Maire de la Commune, à 18 voix sur 23 ;

Madame la Maire prend la présidence de la séance.

Délibération n° 2020-02-03

Le : 25 mai 2020

Rapporteur : Geneviève BLANC

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'approuver la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Charge Madame la Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 6 adjoints au Maire

Délibération n° 2020-02-04

Le : 25 mai 2020

Rapporteur : Geneviève BLANC

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Vu les articles L. 2121-17, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Maire rappelle que l'élection des adjoints se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE:

Premier tour de scrutin, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 5

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste : M. Jacques FAISSE, Mme Sandrine LABEURTHRE, M. Guilhem LEMARIE, Mme Danielle GROSSELIN, M. Henri LACROIX, Mme Sylvie LEGEMBRE : 18 (dix huit) voix

Après avoir, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret, le conseil municipal élit :

La liste M. Jacques FAISSE, Mme Sandrine LABEURTHRE, M. Guilhem LEMARIE, Mme Danielle GROSSELIN, M. Henri LACROIX, Mme Sylvie LEGEMBRE, en tant que respectivement 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} adjoints de Madame le Maire ;

Discours de Madame BLANC

« Mmes et messieurs, chers concitoyens,

A la sortie de ces quasi deux mois de confinement, après 2 mois d'attente depuis notre élection, avant notre prise de fonction à la mairie, nous voici enfin réunis pour ce premier conseil municipal de la mandature.

En préalable, je vais faire écho au discours de Mme Boisset qui évoque le recours déposé par l'ancien maire. Effectivement, une protestation électorale a été déposée auprès du tribunal administratif de Nîmes, une Question Prioritaire de Constitutionnalité a même été posée au Conseil Constitutionnel. Des réponses juridiques viendront en leur temps, mais nous sommes confiants.

On ne peut pas jouer le match et, parce qu'on est pas content du résultat, dire « pouce, ça comptait pas, c'est pas juste, on recommence ».

On ne peut pas dire la veille « Venez voter en toute sécurité, tout est prévu, tout est sous contrôle y a pas de danger, certaines affiches sont encore visibles en ville, et une semaine après dire « Fallait pas voter, c'était dangereux, c'est pas juste, on recommence ». Notre ville a aussi besoin de rationalité et de cohérence.

En attendant nous sommes élus et bien élus, avec une participation électorale parmi les plus élevées du Gard, et nous sommes prêts à entreprendre le travail pour lequel nous avons été élus.

J'adresse tout d'abord mes remerciements aux électeurs qui nous ont portés aux postes de responsabilité de la commune. Cela n'empêche, comme je l'ai dit juste après l'annonce des résultats, le 15 mars, au soir des élections, nous nous attacherons à être les élus de tous les anduziens.

C'est un honneur pour moi, que de devenir aujourd'hui la première femme maire d'Anduze. Cet événement, que l'on peut qualifier d'historique, je le partage et je le dois à mes colistiers, qui ont su former une équipe riche de ses différences et de ses compétences, une équipe soudée autour du projet que nous portons pour Anduze. Ils ont toute ma confiance, ce qui est un ingrédient essentiel pour fonctionner, comme nous le prévoyons, de façon collégiale.

Cet honneur je le partage également avec les femmes et les hommes qui m'ont fait grandir, qui m'ont formée, soutenue et encouragée : compagnon, famille, amis, personnes engagées à mes côtés, sans oublier les habitants attentifs à l'action publique que je mène par ailleurs depuis des années.

Collectivement, nous avons porté durant la campagne un programme que nous entendons réaliser pour Anduze et avec les Anduziens.

Dans l'optique d'un fonctionnement municipal ouvert aux habitants, nous avons imaginé vous convier à une journée Portes Ouvertes de la Mairie, pour vous permettre de vous inscrire dans des commissions extra-municipales. Rien n'est abandonné.

Mais les événements nous obligent à reconsidérer les urgences et à différer ou revoir les modalités de notre mode de fonctionnement, pour éviter dans un premier temps les rassemblements de personnes trop importants et trop fréquents.

Durant notre confinement et notre attente, cette crise sanitaire inédite nous a amenés à rechercher de nouvelles formes d'intervention auprès des personnes, à mettre en place des nouvelles façons de communiquer. C'est ainsi que nous avons créé une newsletter pour maintenir le lien avec vous et vous donner des nouvelles.

C'est aussi dans cet esprit de large communication que nous avons voulu aujourd'hui donner la possibilité aux anduziens de suivre l'installation du nouveau conseil municipal. C'est un moment de la vie démocratique de la cité qui est ainsi partagé avec le plus grand nombre, d'une autre manière que par la présence, puisqu'il se tient sans public, tout en étant diffusé en ce moment même dans Anduze, et au-delà, et pourra être vu après également, sur le site de télédraïlle.org, télédraïlle que je remercie de relayer cet événement.

Vous l'avez peut-être perçu, notre équipe n'a pas attendu les bras croisés la sortie du déconfinement et la passation de pouvoir pour agir aux côtés des anduziens.

Nous avons agi tout en préparant activement notre entrée en fonction.

La commission "Economie-Commerce-Tourisme", s'est mobilisée pour pallier l'absence de marché, et a organisé un point de dépôt de paniers dans notre ancien local de campagne ; cela a permis la vente de produits frais et le soutien des producteurs. Dès demain, la même équipe s'attachera à mettre en place une organisation des marchés de la ville qui prenne en compte les contraintes sanitaires liées au Covid. Oui, nous allons tout mettre en œuvre pour que les marchés puissent se tenir : les marchés du jeudi, les salons d'artisans, de créateurs et autres producteurs. Ils pourront avoir lieu si chacun est responsable et joue le jeu collectif. Dans le cas contraire, le risque est grand de voir les marchés amputés voire interdits par la préfecture. Afin d'éviter ce scénario, que personne ne souhaite, et surtout pas nous, il faut espacer drastiquement les étals, il faut favoriser la circulation des personnes au lieu de favoriser leur regroupement. Il conviendra pour ce faire, d'investir le centre ancien, et notamment ses places. Nous serons aux côtés des commerçants et des exposants pour réussir ce challenge et finalement, faire vivre l'ensemble de la ville. D'ailleurs, pour inciter au cheminement dans les rues d'Anduze, nous travaillons à une décoration urbaine d'inspiration et de matériau locaux puisqu'elle sera faite avec des bambous, rappelant le parc des Cordeliers et la Bambouseraie. J'en profite pour remercier Muriel Nègre de la Bambouseraie de nous offrir ces bambous pour cette opération.

C'est vrai, cette crise nous oblige collectivement à revoir nos habitudes, à penser les choses autrement. C'est parfois compliqué, nous le comprenons bien, mais il en va du maintien de notre activité locale. Et en même temps, soyons positifs et regardons plus loin : pour dépasser la difficulté présente, traçons de nouvelles voies de développement socio-économique pour Anduze. !

Pour nourrir les heures confinées à la maison, Une plateforme "Culture" a été mise en place sur notre site internet qui du coup, n'a pas été fermé mais au

contraire, a été reconfiguré. Vous avez pu ainsi découvrir des créations culturelles dont un certain nombre d'initiatives locales.

La commission culture va organiser très prochainement des Etats généraux de la culture sur Anduze. L'idée c'est de faire un recensement de l'existant pour mieux diffuser ensuite, pour créer les conditions d'actions culturelles communes et renouvelées. Un des enseignements du confinement, c'est d'ailleurs le rôle important que peuvent avoir les arts et la culture, au quotidien, pour exprimer nos émotions et créer du lien avec les autres. A l'issue de ces états généraux, nous créerons une commission extra-municipale qui sera un creuset de propositions, et un levier de mobilisation des différents acteurs culturels pour Anduze.

En avant-première de cette organisation, nous recherchons une formule pour marquer le coup le jour de la fête de la musique, sans concert statique qui rassemblerait trop de personnes. Il est trop tôt pour faire plus d'annonce, mais sachez que nous travaillons à vous faire une surprise voire des surprises.

Pendant la période de confinement, les difficultés financières se sont accrues, les demandes d'aides alimentaires ont augmenté. Notre équipe s'est mobilisée chaque semaine pour aider au déchargement et à la distribution de l'aide alimentaire. Il était important que la distribution continue à avoir lieu.

Les difficultés économiques, malheureusement, ne vont pas cesser avec le déconfinement. Les deux derniers mois que nous venons de traverser avec les Magasins fermés, les usines tournant au ralenti, les lieux touristiques désertés... ont, il faut le dire, enrayé la machine économique de notre pays. Mi-avril, l'Insee estimait que l'activité économique en France était inférieure de 36 % à la normale. Une baisse d'activité encore plus marquée dans des secteurs, importants localement, comme la construction (- 88 %) ou l'hôtellerie-restauration (- 90 %). Aujourd'hui, 25 mai, nous ne savons pas encore comment va se dérouler la saison touristique sur Anduze, et quel sera son impact sur l'emploi saisonnier, même si l'on peut espérer que la Porte des Cévennes réussira à tirer son épingle du jeu.

Face à cette situation, au-delà de l'aide immédiate, nous devons à la fois inventer des solidarités et investir pour Anduze. Investir pour Anduze, c'est contribuer à l'économie locale, et nous le ferons tout en tenant compte des capacités des financeurs publics à maintenir leurs aides dans cette période compliquée. Paradoxalement, inventer des solidarités, peut aussi contribuer à l'économie locale. En effet, en cherchant à répondre à de nouveaux besoins, à de nouvelles manières de consommer localement, on peut aboutir à la création de nouveaux services, de nouvelles activités économiques viables même si elles répondent aussi à un besoin social. Le champ est vaste, par exemple, dans l'économie du réemploi, où aujourd'hui les objets de seconde main ou reconditionnés répondent à un besoin et peuvent représenter des activités économiques. Il en est de même pour la création de services ou de structures telles que la Maison en Partage destinée aux logements de seniors que nous prévoyons.

Pour faciliter l'action sociale locale, Je proposerai dans un prochain conseil municipal d'augmenter le nombre de participants au Centre Communal d'Action Sociale : de 11 aujourd'hui il passera à 17 demain. cela permettra la présence de 8 associations d'action sociale d'Anduze. Avec cette nouvelle organisation, nous pourrons ainsi travailler en synergie avec ces associations pour répondre aux besoins de façon coordonnée et dynamique, sans perdre de vue l'implication des bénéficiaires dans les solutions qui leur sont apportées.

La commission "Éducation" a commencé le travail pour envisager une rentrée scolaire prudente mais effective. Ce travail effectué en amont nous l'avons fait en OFF, puisque aucune transition n'a été possible avec l'ancien maire. Mais, qu'à cela ne tienne, grâce à ce travail, nous pourrons réunir dès demain, mardi

26 mai, les enseignants, les parents, les personnels concernés, pour organiser au mieux l'accueil d'un certain nombre d'élèves.

Cette rentrée spéciale ne nous fait pas oublier notre engagement à réfléchir sur de nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de Septembre. Nous recueillerons l'avis des familles, des enseignants, des employés communaux intervenant auprès des enfants, et autres intervenants associatifs afin d'ouvrir le débat sur la semaine à 4 ou 5 jours. Le changement de rythme, s'il doit avoir lieu, doit s'anticiper rapidement pour être opérationnel à la rentrée de Septembre.

Un mot maintenant sur les dossiers qui vont structurer la commune demain. Durant ces 2 derniers mois, nous avons commencé à travailler sur les dossiers du Plan Local d'Urbanisme et du Bourg centre, en « visiocommission » et ensuite avec nos interlocuteurs institutionnels en télétravail.

- Pour la rénovation du Centre, et les déplacements doux, nous allons maintenant rapidement rencontrer la Région afin de renégocier les actions de ce contrat, ce qui devrait nous permettre, outre la rénovation urbaine, de réaliser le terrain multisports dans le périmètre de la ville, de réparer le gymnase à relativement court terme, et d'inscrire sur un plus long terme la passerelle en tant que liaison douce entre le centre et Labahou.
- Pour le PLU, c'est avec les services du Département que nous sommes en contact pour mettre en place la démarche PLU Gard durable et la concertation autour du Projet d'aménagement et de développement durable de la commune, et nous espérons pouvoir mener cette concertation à partir de Septembre-octobre. Là aussi, nous nous adapterons en fonction des directives sanitaires, le cas échéant.
- Pour Le pôle santé, la situation sanitaire a retardé les prises de contacts avec l'ARS qui est encore fort occupée avec le Covid, mais nous le ferons dès que la situation le permettra.

Voilà, en quelques mots, un aperçu de notre feuille de route pour ce début de mandat qui commencera dès demain par la rencontre du personnel et dans les jours qui viennent l'élaboration du budget de la commune, qui doit être voté fin juillet dernier délai, et avant si possible.

Je conclurai en disant que s'il est une conviction qui se trouve renforcée par la crise que nous traversons, c'est bien que nous avons tout intérêt à œuvrer pour une cité accueillante, plus robuste et mieux préparée à affronter d'autres crises, en un mot plus résiliente.

Pour cela nous allons devoir nous appuyer sur un rayonnement culturel et économique retrouvés. Mais nous allons aussi devoir nous adosser à des services publics, à défendre ;
à un tissu associatif, à soutenir ;
à un environnement, à préserver.

Enfin, nous allons devoir mobiliser et entretenir des sentiments de fraternité et de solidarité entre tous les anduziens.

Dans cette perspective et comme je l'ai dit, Je serai la maire de tous les Anduziens, et Il nous appartient à présent d'aller de l'avant et oeuvrer tous ensemble pour l'avenir de notre ville.

Je vous remercie pour votre attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15